



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-620

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-10-31-00008 - Arrêté n° 2023-01330 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2023-10-31-00008

Arrêté n° 2023-01330 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 31 OCT. 2023

ARRETE N° 2023-01330

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Loïc MASSON**, brigadier-chef de police, né le 13 août 1991;
- **M. Habil BALGUN**, gardien de la paix, né le 5 janvier 1994;
- **M. Matthias FEULLERAT**, gardien de la paix, né le 24 mars 1999.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ